

Beauvais, le 14 OCT. 2019

L'Inspectrice d'académie  
Directrice Académique des Services de l'Éducation  
Nationale de l'Oise

à

Mesdames et Messieurs les Directeurs des  
écoles maternelles, primaires et élémentaires

S/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de  
l'Éducation nationale

Division de l'Organisation  
Scolaire  
Bureau de l'enseignement  
1<sup>er</sup> degré

Dossier suivi par :  
Laurence HEBRAL  
Amanda JOSEPH

Réf. n° 49 / 2019-2020

Tél. 03.44.06.45.32  
Fax : 03.44.48.67.25  
Mèl : ce.dosip1-60@ac-amiens.fr

22, avenue Victor Hugo  
60025 BEAUVAIS CEDEX

Horaires d'accueil du public  
et d'accueil téléphonique :  
- du lundi au vendredi :  
de 8h30 à 12h30 et  
de 13h30 à 17h30

### Objet : préparation de la rentrée scolaire 2020 - prévision des effectifs

Afin de garantir l'équité et la transparence dans la répartition des emplois d'enseignants au sein du département, la direction académique et l'ensemble des partenaires de l'école (élus locaux, représentants des personnels, représentants des parents d'élèves) doivent disposer d'une information précise sur la situation prévisionnelle des effectifs de chaque école.

Les prévisions d'effectifs pour la rentrée 2020 s'effectueront sur l'Outil Numérique pour la Direction d'Ecole (ONDE).

A ce titre, je vous demande de réaliser vos prévisions en vous référant au « pas à pas » joint et d'avoir finaliser cette opération pour le 18 octobre 2019 au plus tard.

Les directeurs saisissent et valident leurs prévisions sur ONDE. Ils renseignent la fiche prévisions d'effectifs R.2020 dont vous trouverez la notice explicative en annexe.

Le module « prévisions d'effectifs » sur ONDE effectue automatiquement le calcul de la montée pédagogique. Il est donc indispensable que les directeurs s'assurent, avant de procéder aux prévisions, que tous les élèves présents dans l'école sont admis définitivement, ont un INE et sont répartis dans les classes.

Les directeurs ajusteront la montée pédagogique en fonction de leur connaissance de la démographie et des mouvements d'élèves, en saisissant les entrées et sorties prévues dont ils ont d'ores et déjà connaissance (retours secteur, déménagements etc...).

En ce qui concerne les élèves de CP, les directeurs d'écoles élémentaires pourront utilement se rapprocher des directeurs d'écoles maternelles de leur secteur afin d'estimer avec la meilleure précision le nombre d'élèves de GS susceptibles d'intégrer l'école à la rentrée.

Les élèves de moins de 3 ans, TPS, sont pris en compte dans les prévisions d'effectifs pour les écoles en éducation prioritaire et les dispositifs TPS existants.

Si vous rencontrez des difficultés techniques ou d'utilisation du module « ONDE prévisions d'effectifs », vous pourrez vous adresser au référent numérique de votre circonscription.

Pour toute autre question concernant la réalisation des prévisions, vous pouvez contacter votre IEN de circonscription.

J'attire tout particulièrement votre attention sur l'importance de ce travail de prévisions qui permet d'engager les travaux préparatoires à l'élaboration de la carte scolaire de la prochaine rentrée.

Je vous remercie par avance de votre contribution à la bonne marche du service public.



Emmanuelle COMPAGNON  
Inspectrice d'académie – DASEN